

Présents : CHASSERIEAU Daniel, PAILLAT Dominique, GRELIER Odile, GRELIER Bernard, GOURMAUD Catherine, BOISSEAU Stéphane, BIZET Nathalie, COUSIN Louissette, EMERIT Dominique, GUITTON Franck, HERBRETEAU Fabrice, PHELIPPEAU Charlène, PLESSIS François (arrivé en cours de point 1), RATTIER Michelle, RIPAUD Philippe, ROUET Laure.

Absents : PLESSIS François (arrivé en cours de point 1), BARON Laurence, ROUSSIERE Sandrine.

Secrétaire de séance : Odile GRELIER.

ADMINISTRATION GENERALE

1- - Vente de matériels : fixation des tarifs

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que du matériel et du mobilier ne sont plus utilisés. Ceux-ci sont stockés au temple, mais également dans la cave de l'école publique et il est donc proposé de les céder.

Monsieur Le Maire n'ayant pas délégué, il revient alors au Conseil Municipal de délibérer sur ces cessions.

Arrivée de François PLESSIS à 20h10.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la cession du matériel divers, aux conditions définies dans le tableau ci-après,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la poursuite de ce dossier.
-

Chaises de bureau : 5 € TTC l'unité
Tables 40 cm de large : 10 € TTC l'unité
Chaises Oranges et Beiges : 5 € TTC l'unité et 2 € TTC par lot de 20
Ensemble mobilier salle de Conseil Municipal : 200 € TTC ou tables à l'unité 10 € TT.C et fauteuils à l'unité 10 € T.T.C
Chaises vintages : 15€ TTC les 6
Chaises et fauteuils : 15 € TTC le lot
Ensemble mobilier religieux : 50 € TTC
Tables blanches pliantes : 5 € TTC
Etabli en bois : 50 € TTC
Vestiaire métallique : 50 € TTC
Balance : 15 € TTC
Aquarium : 10 € TTC
Bureau d'écolier avec siège : 10 € TTC l'unité
Bureau écolier : 5 € TTC l'unité

Il est précisé que ces biens seront en vente via le site internet.

FINANCES COMPTABILITE

2 Présentation et Vote des comptes administratifs 2017 (budgets Lotissement la Bodinière, Assainissement, et Principal)

L'article L1612-12 du CGCT stipule que « l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le Maire, le Président du Conseil Départemental ou le Président du Conseil Régional après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption »

L'article L2121-14 du CGCT précise que lorsque le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Budget Principal

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	<i>Résultats propres à l'exercice 2017</i>	871 528.32 €	1 205 816.26 €	+ 334 287.94 €
	<i>Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP)</i>	0	195 352.42 €	+ 195 352.42 €
	<i>Résultat à affecter</i>	871 528.32 €	1 401 168.68 €	+ 529 640.36 €

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'Investissement	<i>Résultats propres à l'exercice 2017</i>	1 953 507.96 €	829 623.64 €	- 1 123 884.32 €
	<i>Résultats antérieurs reportés 2016 (ligne 001 du BP)</i>	€	883 781 21 €	+ 883 781.21 €
	<i>Solde global d'exécution</i>	1 953 507.96 €	1 713 404.85 €	- 240 103.11 €

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Restes à réaliser au 31 décembre 2017	<i>Fonctionnement</i>	NEANT	NEANT	
	<i>Investissement</i>	149 176.87 €	151 096.42 €	+ 1919.55 €

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats cumulés	<i>Fonctionnement</i>	871 528.32 €	1 401 168.68 €	+ 529 640.36 €
	<i>Investissement</i>	2 102 684.83 €	1 864 501.27 €	- 238 183.56 €

Budget Assainissement

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	<i>Résultats propres à l'exercice 2017</i>	39 937.68 €	63 804.44€	+ 23 866.76 €
	<i>Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP) *0.06 cts reportés suite à mauvais arrondi antérieur</i>	0	142 025.51 €	+ 142 025.51 €
	<i>Résultat à affecter</i>	39 937.68 €	205 829.95 €	+ 165 892.27 €

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'Investissement	<i>Résultats propres à l'exercice 2017</i>	21 483.01 €	24 984.11€	+ 3 501.10 €
	<i>Résultats antérieurs reportés 2016 (ligne 001 du BP)</i>		78 102.95 €	+ 78 102.95 €
	<i>Solde global d'exécution</i>	21 483.01€	103 087.06 €	+ 81 604.75 €

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Restes à réaliser au 31 décembre 2017	<i>Fonctionnement</i>	NEANT	NEANT	
	<i>Investissement</i>	18 850.00€	NEANT	- 18 850.00 €

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats cumulés	<i>Fonctionnement</i>	39 397.05 €	205 829.95 €	+ 165 892.27 €
	<i>Investissement</i>	21 483.01 €	103 087.06 €	+ 62 754.75 €

Budget Lotissement la Bodinière

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	<i>Résultats propres à l'exercice 2017</i>	324 340.47 €	144 810.00 €	- 179 530.47€
	<i>Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP)</i>	0.00 €	168 222.75 €	168 222.75 €
	<i>Résultat à affecter</i>	324 340.47 €	313 032.75 €	- 11 307.72€

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'Investissement	<i>Résultats propres à l'exercice 2017</i>	313 032.69 €	324 340.47 €	11 307.78 €
	<i>Résultats antérieurs reportés 2016 (ligne 001 du BP)</i>	156 117.78 €	0.00 €	-156 117.78 €
	<i>Solde global d'exécution</i>	469 150.47 €	324 340.47 €	- 144 810.00 €

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Restes à réaliser au 31 décembre 2017	<i>Fonctionnement</i>	NEANT	NEANT	NEANT
	<i>Investissement</i>	NEANT	NEANT	NEANT

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats cumulés	<i>Fonctionnement</i>	324 340.47 €	313 032.75 €	-11 307.72 €
	<i>Investissement</i>	469 150.47 €	324 340.47 €	- 144 810.00 €

Avant le vote, le Conseil Municipal élit Monsieur Dominique PAILLAT, Président de séance, pour délibérer sur les comptes administratifs, conformément à l'article L2121-14 du CGCT.

Monsieur Daniel CHASSERIEAU se retire de l'Assemblée.

Monsieur Dominique PAILLAT, Président de Séance, demande à l'assemblée de délibérer sur les comptes administratifs 2017 des budgets présentés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve :
par 15 Voix POUR le compte administratif 2017 du budget Principal.
par 15 voix POUR valide le compte administratif 2017 du budget annexe Assainissement,

par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION valide le compte administratif 2017 du budget annexe la Bodinière.

Après vote, Monsieur Daniel CHASSERIEAU réintègre l'Assemblée.

3 Présentation et validation des comptes de gestion 2017

Ensemble des budgets

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 (principal, assainissement et la Bodinière) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné par les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières, l'assemblée :

1^{er} Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2nd Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3^{ème} Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

4 Affectation des résultats

Budget Principal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Aussi, le compte administratif étant désormais approuvé, il convient d'affecter définitivement le résultat :

Le résultat de l'exercice 2017 est réparti comme suit :

Résultat de fonctionnement 2017 : + 529 640.36 €

Résultat de la section d'investissement (Réalisé + RAR) : - 238 183.56 €

Résultat Global de l'exercice : + 291 456.80 €

Le résultat est affecté de la manière suivante sur la section de fonctionnement :

- 1068 Excédent de fonctionnement 2017 reporté pour couvrir le besoin de financement en section d'investissement : + 238 183.56 €

002 Report de la partie de l'excédent de fonctionnement 2017 restante : 291 456.80 €

Pour information sur la section d'investissement : 001 Excédent reporté de 2017 : -240 103.11 € (solde d'exécution d'investissement - 1 123 884.32 – excédent investissement antérieur + 883 781.21 €).

Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Aussi, le compte administratif étant désormais approuvé, il convient d'affecter définitivement le résultat :

Le résultat de l'exercice 2017 est réparti comme suit :

Résultat de fonctionnement 2017 : + 165 892.27 €
Résultat de la section d'investissement (Réalisé + RAR) : + 62 754.75 €
Résultat Global de d'exercice : + 228 647.02 €

Le résultat est affecté de la manière suivante sur la section de fonctionnement :

➤ 002 Report de la partie de l'excédent de fonctionnement 2017 restante : 165 892.27 €
Pour information sur la section d'investissement : 001 Excédent reporté de 2017 : + 81 604.75 €

Budget Lotissement La Bodinière

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Aussi, le compte administratif étant désormais approuvé, il convient d'affecter définitivement le résultat :

Le résultat de l'exercice 2017 est réparti comme suit :

Résultat de fonctionnement 2017 : - 11 307.72 €
Résultat de la section d'investissement : -144 810.00 €
Résultat Global de d'exercice : - 156 117.72 €

Le résultat est affecté de la manière suivante sur la section de fonctionnement :

➤ 002 Report du déficit de fonctionnement 2017 : 11 307.72 €
Pour information sur la section d'investissement : 001 Déficit reporté de 2017 : 144 810.00 €

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve les affectations de résultats telles que présentées ci-dessus.

5 Vote des taux de fiscalité 2018

Vu le projet de budget communal pour l'exercice 2018, le Conseil Municipal constate que le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget est de 480 166 € et que le produit assuré est également de 480 166€.

Monsieur Le Maire propose comme l'année dernière une légère augmentation des taux de TH et TFB soit de 0.5% ou 0.8%.

Après discussion, Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les taux 2018.

Le Conseil Municipal, (14 POUR, 2 CONTRE et 0 ABSTENTION), décide de fixer les taux d'imposition 2018 de la manière suivante.

Les taux votés :

LIBELLE	TAUX
Taxe d'habitation	24.42 %
Foncier bâti	14.22 %
Foncier non bâti	52.11 %

6- Vote du budget primitif 2018

Budget Principal

Fonctionnement : 1 429 658.40 €
Investissement : 1 568 949.75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (16 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE), vote le budget 2018.

Budget Assainissement

Fonctionnement : 220 397.27 €

Investissement : 266 894.55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (16 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE), vote le budget 2018.

Budget Lotissement La Bodinière

Fonctionnement : 156 122.72 €

Investissement : 144 810.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (16 POUR, 0 CONTRE), vote le budget 2018.

Budget Lotissement Le Tail

Fonctionnement : 861 494.24 €

Investissement : 928 069.20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (12 POUR, 4 ABSTENTIONS, 0 CONTRE), vote le budget 2018.

6 Répartition des subventions 2018.

Monsieur Le Maire fait la présentation des demandes de subventions reçues, mais également l'état des versements effectués chaque année.

Après discussion, il est décidé qu'à partir de 2019, toutes les associations souhaitant obtenir une subvention devront déposer une demande en mairie conformément au dossier envoyé.

DENOMINATION	ASSOCIATIONS GERMINOISES SUBVENTION 2018
ETOILE VERTE BASKET	2 500,00 €
ASSG	1 000,00 €
A.P.E.L.	295,00 €
AMICALE LAIQUE	700,00 €
FAMILLES RURALES	24 597,00 €
FOYER DES JEUNES	500,00 €
STE DE CHASSE	40,00 €
STE UNC - AFN	40,00 €
PALET GERMINOIS	40,00 €
STE PECHE " Le Gardon Germinois"	80,00 €
REGROUPEMENT DES 4 ECOLES PUBLIQUES	200,00 €
THEATRE L'ART GUIGNOL	1500,00 € (à titre exceptionnel)

DENOMINATION	ASSOCIATIONS EXTERIEURES SUBVENTION 2018
ASSOCIATION ASSISTANTES MATERNELLES BRIN D'EVEIL	100,00 €
GDON CANTON DE CHANTONNAY	100,00 €
FAMILLES RURALES (transport scolaire des bords de sèvre)	71,72 €
FAMILLES RURALES (transport scolaire du secteur des Herbiers)	65,00 €

Pour la demande de l'ADMR de 1550 €, Mme Catherine GOURMAUD fait le compte rendu d'un rendez-vous fait entre les 3 communes et les membres de l'ADMR pour une présentation du nouveau président mais également pour faire un bilan des actions de l'ADMR. Le Conseil Municipal après vote (10 CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 4 POUR), décide de ne pas attribuer de subvention.

8- Ecole St Michel / Montant de la participation de la commune au contrat d'association :

Selon le Code de l'éducation, la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée à hauteur des dépenses de l'école publique est obligatoire pour les élèves de l'élémentaire.

La Commune de Saint Germain de Prinçay a souhaité, lors de la conclusion du contrat d'association, prendre également en charge les élèves de la maternelle.

Il revient donc au conseil municipal de fixer deux forfaits :

- un correspondant au coût d'un élève de l'élémentaire,
- et un second pour un élève de la maternelle.

Pour ceux de l'élémentaire, à défaut d'école publique, il est nécessaire d'utiliser le coût moyen départemental. Pour cette année, il a été fixé à 429.00 € pour l'année 2017/2018.

Pour ceux de la maternelle, la circulaire 12-025 du 15 février 2012 liste les dépenses à retenir pour calculer le forfait. L'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées répond au principe de parité entre le public et le privé. Ainsi, le montant versé à l'OGEC pour les enfants de la maternelle doit être établi à hauteur du coût d'un enfant de maternelle scolarisé à l'école publique de la commune. Après calcul, le coût moyen d'un élève en maternelle à l'école de Saint Germain de Prinçay (calcul sur l'année comptable 2017) est de 720.00 €

Aussi, sur ce principe il convient de répartir les coûts moyens selon le nombre d'enfants à la rentrée de septembre 2017/2018. L'article 9 du contrat d'association passé en 2001 prévoit que l'effectif pris en compte est celui du début d'année scolaire.

Pour estimer la subvention globale, les effectifs retenus sont ceux de la rentrée de septembre 2017 et concernent exclusivement les élèves domiciliés à Saint Germain de Prinçay.

La répartition est la suivante :

Elèves de maternelles : (PS-MS-GS) : 42 dont 4 hors communes : soit 38 élèves de St Germain de Prinçay.

Elèves de classes élémentaires (du CP au CM2) : 80 élèves totalisés dont 3 hors communes soit 77 élèves de Saint Germain de Prinçay.

Calcul : $(38 \times 720 = 27\,360.00 \text{ €}) + (77 \times 429 \text{ €} = 33\,033.00 \text{ €}) = 60\,393.00 \text{ €}$

Pour mémoire le montant 2017 du forfait était fixé à 711 € pour un élève de maternelle et 425.00 € pour un élève en secondaire. Le montant total du contrat s'élevait à 56 482.00 €

Monsieur Le Maire demande de délibérer sur le montant du forfait 2018. A l'unanimité, les membres valident le forfait tel que présenté ci-dessus.

9- Mise à jour de la procédure d'amortissement sur le budget principal.

Suite à une demande du Trésorier, il convient d'actualiser la délibération de 2008 relative à la pratique des amortissements. Les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations.

Doivent être amortis que les subventions d'équipement versées enregistrées sur les comptes 204x conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT.

Et les comptes d'immobilisations incorporelles :

202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre »,

2031 « Frais d'études » et 2033 « Frais d'insertion » non suivis de la réalisation d'une immobilisation sont sortis de l'actif par opération d'ordre non budgétaire.

Aussi Monsieur Le Maire, propose d'amortir ces immobilisations sur une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide la pratique d'amortissement sur 5 ans pour les comptes énumérés ci-dessus.

VOIRIE/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

10- Cession du terrain le Tail au budget lotissement

La création du lotissement Le Tail a donné lieu à la création d'un budget annexe. Des travaux de viabilisation des terrains vont être réalisés courant 2018. Les terrains concernés doivent exister dans le budget annexe.

Aussi, il convient de transférer la valeur de ce terrain soit la somme de 319 253.63 € concernés du budget principal au budget annexe.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de cession au prix d'acquisition avec frais d'acte soit 319 253.63 €. Ceci permettra une recette de 319 253.63 € sur le budget principal et une dépense équivalente sur le budget annexe. Ce dernier pourra ainsi constituer ses stocks.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de fixer à 319 253.63 € (net sans TVA) le prix de cession du terrain du Tail du budget principal au budget lotissement « Le Tail »

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil les décisions qu'il a prises en matière de droits de préemptions urbains en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil à cet effet.

Numéro	Titre de la décision	Objet	Montant	Date de la décision
11	Renonciation à préempter	Décision de ne pas faire valoir le Droit de Préemption Urbain de la Commune sur les parcelles cadastrées sur les parcelles AB n°804, AB n°806 situées rue du Général Charette	40 320,00 € + frais d'acte selon tarif en vigueur	06/03/2018
12	Renonciation à préempter	Décision de ne pas faire valoir le Droit de Préemption Urbain de la Commune sur les parcelles cadastrées AB n°805, AB n°807, AB n°808 et AB n°8097 rue du Général Charette	30 060,00 € + frais d'acte selon tarif en vigueur	06/03/2018
16	Renonciation à préempter	Décision de ne pas faire valoir le Droit de Préemption Urbain de la Commune sur la parcelle cadastrée ZS n°152 située 2 bis rue du Général Royrand	100 000,00 € + frais d'acte selon tarif en vigueur	28/03/2018

Monsieur le Maire communique au Conseil les décisions qu'il a prises en matière de marchés publics en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil à cet effet.

Numéro	Objet du Marché	Attributaire	Montant	Date d'attribution réelle ou prévisionnelle
8	Avenant au marché assainissement 2017	ALAIN TP- SAINT PROAUNT	-262.32 € T.T.C.	28/02/2018
9	Console murale pivotante pour affichage règlementaire mairie	COMAT ET VALCO - MONTIGNAC	743.84 € T.T.C	06/03/2018
10	Signalétique	NADIA SIGNALISATION - CHOLET	3 654.82 € T.T.C.	06/03/2018
13	Mise en place ventilation salle du foyer Rural	BILLAUD – LES EPESES	1 233.72 € T.T.C	12/03/2018
14	2 portants vêtements et cintres	RETIF – CHOLET	180.22 € TTC	12/03/2018
15	Mise en place de rideaux de scène dans la salle des fêtes	TELOR NON FEU- FONTENAY LE COMTE	1 494.00 € T.T.C.	12/03/2018

PROCHAINES REUNIONS :

- PLUi le groupe de travail s'est réuni le 26 mars dernier pour le recensement des locaux artisanaux et commerciaux à l'intérieur de la commune. Pour la fin avril toutes les granges susceptibles (selon critères définis) de changer d'affectation devront être répertoriées. Si ces granges ne sont pas répertoriées elles ne pourront plus faire l'objet d'une modification par la suite. Une première réunion est programmée le lundi 9 avril à 19h00.
- Lundi 30 avril 2018 : réunion d'Adjoints.
- Réunion 26 avril 2018 : Maire et Adjoints à Sigournais à 20h30.

PAROLES AUX ADJOINTS :

- *Dominique PAILLAT, Premier Adjoint, fait brièvement le compte-rendu de la commission voirie. Suite à plusieurs présentations de matériels auprès de plusieurs fournisseurs, des choix vont être faits pour le changement de la tondeuse et du broyeur. Le programme voirie 2018 sera probablement consacré à la réfection de la route de la Sangle aux Fournils, à la Route des Logis, au point à temps et au curage des fossés. De l'enrobé sur les trottoirs à l'Arguignon est également envisagé.*
- *Mme Odile GRELIER précise qu'une rencontre a eu lieu avec l'association de football. M. Franck GUITTON demande si l'entreprise prestataire donne satisfaction sur l'entretien du terrain. M. Dominique PAILLAT précise que si nous voulons un terrain de foot de qualité, il faudrait désormais refaire la pelouse et revoir le système d'arrosage qui est usagé. M. François PLESSIS précise qu'une variété d'herbe plus résistante devra être repensée.*
- *M. Bernard GRELIER, propose une rencontre le 12 avril à 19h pour établir le circuit de randonnée de l'office du Tourisme qui aura lieu le 17 juillet 2018. M. Bernard GRELIER interroge l'Assemblée sur le feu d'artifice (dépense de 2000 € sur BP), une décision devra être prise. Il est décidé d'envoyer un message par mail à toutes les associations Germinoises afin de savoir si elles souhaitent gérer le bar au feu d'artifice du 14 juillet.*

QUESTIONS DIVERSES :

- Terrain de Lousigny, création d'une voie nouvelle. Monsieur Le Maire rappelle que le propriétaire souhaite modifier la voie. Actuellement le projet est en standby car il faut une enquête publique, pour déclasser la voie mais également savoir s'il y a intérêt à modifier cette dernière. Ce dossier sera revu lors d'une prochaine réunion.
- Pour la remise de drapeau « Devoir de Mémoire » le 5 mai 2018, il est rappelé que l'organisation du vin d'honneur est à la charge de la commune, et que les élus sont tous conviés.
- Familles Rurales dans le cadre de Loisirs en Liberté demande de décorer un transfo. Mme Laure ROUET précise qu'un accord par le Sydev et Enedis a été donné pour être subventionné. Ce dossier sera réexaminé en fonction des renseignements reçus de Familles Rurales.
- Mme Michelle RATTIER, précise que le thème des spectacles Entract' d'Automne organisés par la Communauté de Communes du Pays de Chantonay sera celui de la Magie.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le :

➤ **Lundi 14 mai à 19H45**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

AFFICHÉ LE 11 AVRIL 2018

Vu la secrétaire de séance
Odile GRELIER

Certifié exact, le Maire
Daniel CHASSERIEAU